



Séance du 12 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-553-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Délibération n° 2018/553

PROJET DE LHNS QUAIS HAUTS – RIVE DROITE (75)

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES
EXPLORATOIRES**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le contrat de plan Etat-Région 2015-2002 signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** le rapport n° 2018/553 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement des études exploratoires et des études d'émergence de la LHNS des quais hauts de la Seine – rive droite, entre Île-de-France Mobilités, l'Etat et la Région ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer ladite convention et à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE